

Le respect de vos droits et votre satisfaction nous tiennent à cœur

Le commissariat aux plaintes et à la qualité des services peut vous aider!

Une équipe complète est à votre disposition au commissariat aux plaintes et à la qualité des services pour recevoir vos plaintes et insatisfactions. Nous avons à cœur d'offrir un service humain et personnalisé. C'est pourquoi nous prenons le temps de vous écouter et nous nous assurons de la confidentialité de votre démarche.

Pour déposer une plainte, vous pouvez contacter le service régional du commissariat aux plaintes :

- Par téléphone : 450 432-8708 ou sans frais 1 866 822-0549
- Par télécopieur : 450 431-8446
- Par courriel : info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca
- Par courrier : 1000, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Nous avons le mandat d'examiner les plaintes des usagers et de traiter les insatisfactions qui concernent les services offerts par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides et par certains partenaires. Ces services peuvent provenir des endroits suivants:

- De tous les hôpitaux, CLSC et centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) des Laurentides;
- Des ressources intermédiaires ou de type familial;
- Du Centre jeunesse des Laurentides;
- Du Bouclier (centre de réadaptation en déficience physique);
- Du Centre du Florès (centre de réadaptation en déficience intellectuelle);
- Du Centre de réadaptation en dépendance des Laurentides;
- De la Résidence de Lachute;
- Des services préhospitaliers d'urgence (services ambulanciers);
- Des résidences privées pour aînés;
- Des ressources d'hébergement en toxicomanie et jeu pathologique;
- Des organismes communautaires.

Porter plainte est un geste constructif qui permet d'améliorer de façon continue les soins et services offerts à la clientèle. N'hésitez pas à nous joindre!